



Bulletin Officiel

N° 4083 Mercredi 11 Avril 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES
SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES 2-3

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING 2012-1 4-9

INFORMATIONS POST AGO

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne-Zitex « SIOS-ZITEX » 10-14

PROJET DE RESOLUTIONS

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE- 15-16

ASSEMBLEE GENERALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE- 17

SICAV AVENIR 18

SICAV L'EPARGNANT 18

SICAV L'INVESTISSEUR 19

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 19

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV 20

ATTIJARI VALEURS SICAV 20

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT 21

COURBE DES TAUX 22

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 23-24

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 – 12 – 2011

ATTIJARI VALEURS SICAV

MAC EQUILIBRE FCP

MAC EPARGNANT FCP

AIRLINES FCP VALEURS CEA

FCP VALEURS QUIETUDE 2014

COMMUNIQUE DU CMF

COMMUNIQUE DU CMF

Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2012-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION DE L'EMPRUNT

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 31 mai 2011 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 16 mars 2012 a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 000 000 dinars et a donné tous les pouvoirs nécessaires au Directeur Général pour la fixation des modalités de l'emprunt ainsi que pour sa réalisation. Dans le cadre de la délégation du pouvoir du Conseil d'Administration du 16 mars 2012, le Directeur Général a fixé les modalités de l'emprunt comme suit :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,75% ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 6,25% ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce au taux fixe de 6,35%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **19 avril 2012** et clôturées sans préavis au plus tard le **31 mai 2012**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations émises.

En cas de non placement intégral de l'émission au 31 mai 2012, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **19 avril 2012** auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

- Suite -

But de l'émission

Cet emprunt obligataire permettra de mobiliser les fonds nécessaires au financement des opérations de leasing mobiliers et immobiliers.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt	"Attijari Leasing 2012-1"
Nature des titres	Titres de créance
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Ordinaire
Modalités et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations ».

Prix de souscription et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le 31 mai 2012, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions soit le 31 mai 2012 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 31 mai 2012.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt « Attijari Leasing 2012-1 » seront offertes à trois taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,75% ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 6,25% ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce au taux fixe de 6,35%.

- **Catégorie A d'une durée de 5 ans**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 175 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois avril de l'année N.

- Suite -

- **Catégorie B d'une durée de 5 ans**

6,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

6,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le 31 mai de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A et B est prévue pour le 31 mai 2017.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie C est prévue pour le 31 mai 2019.

Amortissement et remboursement

- **Pour les obligations des Catégories A et B**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le 31 mai 2017.

- **Pour les obligations de la Catégorie C**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la troisième année jusqu'à la septième année. L'emprunt sera amorti en totalité le 31 mai 2019.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment

- **Pour les obligations des Catégories A et B**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 31 mai de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement annuel des intérêts auront lieu le 31 mai 2013.

- **Pour les obligations de la Catégorie C**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 31 mai de chaque année.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 31 mai 2015 et le premier paiement annuel des intérêts aura lieu le 31 mai 2013.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription au taux fixe)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux ressort à 6,25% l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux ressort à 6,35% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription au taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de Février 2012 qui est égale à 3,7917%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,5417%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,75% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée Totale

- **Pour les obligations des Catégories A et B**

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

- **Pour les obligations de la Catégorie C**

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce.

Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Pour les obligations des Catégories A et B**

La durée de vie est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

- **Pour les obligations de la Catégorie C**

La durée de vie est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- **Pour les obligations de Catégorie B**

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 2,775 années.

- **Pour les obligations de la Catégorie C**

La duration pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 4,391 années.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le 7 septembre 2011, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées en date du 1^{er} juillet 2011 à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

La note à LT «BB+ » indique des créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste

- Suite -

sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

La note à CT « B » indique des créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

Les notes nationales attribuées à Attijari Leasing reflètent l'intégration de la société dans le groupe marocain Attijariwafa bank (AWB, 'BB+'/Perspective Stable) à travers sa filiale tunisienne, Attijari bank Tunisie (ABT).

Notation de l'emprunt

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BB+ (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du 29 mars 2012.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « Attijari Leasing 2012-1 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente choisis par ce dernier.

- Suite -

Marché des titres

Au 31/03/2012, il existe trois emprunts obligataires émis par l'émetteur dont deux cotés sur le marché obligataire, à savoir :

- ✓ Attijari leasing subordonné 2009 (5 ans ; 5,5% et ou TMM+1%) ;
- ✓ Attijari leasing 2010 -1 (5 ans ; 5,3% et ou TMM+1%) ;

Et un non encore coté sur le marché obligataire, il s'agit de :

- ✓ Attijari leasing 2011 (5 ans ; 6,0% et ou TMM+1,25%).

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2012-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2012-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement, et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF so n°12-775 du 03/04/2012, du document de référence de « Attijari Leasing 2011 » enregistré par le CM date du 14/12/2011 sous le n° 11-0087, des indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour placement sollicité après le 20 avril 2012 et des états financiers de Attijari Leasing relatifs à l'exercice : pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais au de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du C www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, Rue lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2012 et les états financiers relatifs à l'exercice 201 Attijari Leasing seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, au plus respectivement le 20 avril 2012 et le 30 avril 2012.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne-Zitex « SIOS-ZITEX »

Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 mars 2012, la Société Industrielle Oléicole Sfaxienne-Zitex « SIOS-ZITEX » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres

1. Les résolutions adoptées :

طالب الحضور بإسناد منحة للسيد منصف بوشكوة مقابل خدماته للشركة فتمّ عرض القرار التالي للتصويت:

القرار الأول:

تقرر الجلسة العامة إسناد منحة للسيد منصف بوشكوة تصرف منذ توليه الإمضاء المزدوج قيمتها 6000 دينار صافية عن لئلى سنة وتدرج هذه المنحة بحسابات السنة المالية 2012.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني: المصادقة على الاتفاقيات المنظمة

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على الاتفاقيات المنظمة المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية والمضمنة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية (96.71 بالمائة)

القرار الثالث: المصادقة على تقرير التصرف وعلى القوائم المالية 2010 - 2011

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف وحسابات 2010 - 2011 المختومة في 30 سبتمبر 2011 كما أعدها مجلس الإدارة والتي تبرز أرباحا بقيمة 1 096 766 دينار.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية (96.71 بالمائة)

- Suite -

القرار الرابع: المصادقة على القوائم المالية المجمعة لموسم 2010 - 2011

بعد الاستماع إلى تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات وتقرير مراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على القوائم المالية المجمعة لسنة 2010-2011 والتي تبرز أرباحا لحساب المجمع قدرها 1 866 164 دينار.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية (96.71 بالمائة)

القرار الخامس: تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة ومراقب الحسابات

تقرر الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفهم طيلة السنة المالية التي قفلت حساباتها في 30 سبتمبر 2011 كما تبرئ ذمة مراقب الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية (96.71 بالمائة)

القرار السادس: تخصيص نتائج السنة المالية 2010 - 2011

تقرر الجلسة العامة العادية رصد أرباح السنة المالية 2010-2011 والبالغة 1 096 766 دينار كما يلي:

- الأرباح القابلة للتوزيع 1 096 766 دينار
- توزيع الأرباح على المساهمين (2,400 دينار للسهم الواحد) 582 000 دينار
- الذخر الخارق للعادة 514 766 دينار

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية (96.71 بالمائة)

القرار السابع: منح حضور أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية لموسم 2010 - 2011 تحديد نفس مبالغ منح الحضور للموسم الفارط 5000 دينار صافي لكل عضو في السنة.

تمت المصادقة على هذا القرار (96.28 بالمائة)

- Suite -

2 - Le bilan après affectation du résultat :

BILANS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2011 & 2010			
(En Dinars Tunisiens)			
ACTIFS	NOTES	30/09/2011	30/09/2010
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés		7 541 870	7 600 148
Immobilisations incorporelles		31 546	30 815
Amortissements		31 546	30 815
	3.1	-	-
Immobilisations corporelles		5 955 725	5 704 517
Amortissements		4 800 397	4 605 622
	3.2	1 155 328	1 098 896
Immobilisations financières		6 902 969	6 703 889
Provisions		516 427	202 636
	3.3	6 386 542	6 501 253
Total des actifs non courants		7 541 870	7 600 148
ACTIFS COURANTS			
Stocks		318 166	314 395
Provisions		55 233	12 184
	3.4	262 933	302 211
Clients et comptes rattachés		1 143 626	512 078
Provisions		175 446	175 446
	3.5	968 180	336 632
Autres actifs courants		4 880	278 088
Provisions		3 148	3 148
	3.6	1 732	272 940
Placements et autres actifs financiers	3.7	2 771 939	2 291 030
Provisions		939 761	939 761
		1 832 178	1 351 269
Liquidités et équivalents de liquidités	3.8	74 185	38 838
Total des actifs courants		3 139 208	2 301 890
TOTAL DES ACTIFS		10 681 078	9 902 038

- Suite -

BILANS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2011 & 2010			
(En Dinars Tunisiens)			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30/09/2011	30/09/2010
Capital social		2 425 000	2 425 000
Réserves		5 556 893	4 961 082
Autres capitaux propres		34 453	57 686
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		8 116 346	7 443 768
Résultat net de l'exercice			544 795
Total des capitaux propres	3.9	8 116 346	7 988 563
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	3.10	79 550	112 646
Provisions pour risques et charges	3.11	30 000	-
		109 550	112 646
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comotes rattachés	3.12	276 531	327 602
Autres passifs courants	3.13	2 145 555	1 440 131
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.14	33 096	33 096
		2 455 182	1 800 829
Total des passifs		2 564 732	1 913 475
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		10 681 078	9 902 038

- Suite -

2 - L'état d'évolution des capitaux propres :

المجموع	منح الاستثمار	نتائج السنة المحاسبية	نتائج موجلة	احتياطي خاضع لنظام خاص أصبح متوفر	احتياطي خاضع لنظام خاص	احتياطي لإعادة الاستثمار المعفي غير المتوفر	احتياطات أخرى	احتياطي خاص لإعادة التقييم	احتياطات قانونية	منح الإصدار	رأس المال	
6 844 992	29 205	0	8 313		1 070 871		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 2008/09/30 بعد التخصيص
		812 795										نتائج السنة المحاسبية 09/08
7 667 516	38 934	812 795	8 313		1 070 871		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 2009/09/30 قبل التخصيص
-242 500		-812 795	- 8 313		578 609							تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 2010/03/28
242 500		242 500										المربح الموزعة
7 425 017	38 934				1 649 480		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 2009/09/30 بعد التخصيص
544 795					544 795							نتائج السنة المحاسبية 09 / 10
7 988 562	57 686	544 795			1 649 480		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 2010/09/30 قبل التخصيص
- 363 750		- 544 795			181 045							تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 2011/03/26
363 750		363 750										المربح الموزعة
7 624 813	57 686				1 830 525		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000	تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 2011/03/26
		1 096 766										نتائج السنة المحاسبية 11/10
8 698 346	34 452	1 096 766			1 830 525		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 2011/09/30 قبل التخصيص
- 582 000		-1 096 766			514 766							تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 2012/03/24
582 000		582 000										المربح الموزعة
8 116 346	34 452				2 345 291		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000	تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 2012/03/24

AVIS DES SOCIETES**Projet de résolutions****COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Projet des résolutions de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE- qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2012.

Première résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatifs aux opérations effectuées au cours de l'exercice 2011, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve pour leur gestion.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'état de résultat net de l'exercice fait apparaître un bénéfice égal à **13 218 137,589D** auquel s'ajoute le report à nouveau de **727 572,480D**, formant ainsi un total disponible égal à **13 945 710,069D** et décide la répartition suivante des bénéfices :

- Suite -

Dividendes	6 400 000,000D
<i>Réserves pour réinvestissements exonérés</i>	<i>3 293 750,000D</i>
Réserves facultatives	4 000 000,000D
Report à nouveau	251 960,069D
Total	13 945 710,069D

En conséquence, il sera servi aux actionnaires un dividende égal à 1,6 Dinars par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 2012.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2012, à quatre vingt mille dinars (**80 000 D**). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer un montant de dix mille dinars (**10 000D**) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le Cabinet XXX en tant que Commissaire aux comptes, pour une période de trois (03) ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

AVIS DES SOCIETES**ASSEMBLEE GENERALE****ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES**

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha - 1082 Tunis

a Compagnie d'Assurances et de Réassurances - ASTREE – informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, se tiendra le Mercredi 25 Avril 2012 à 10 heures au Siège Social de la Compagnie, 45 Avenue Kheireddine Pacha - unis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2011.
- 2) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2011.
- 3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5) Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2011.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2011.
- 7) Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit.
- 8) Nomination d'un Commissaire aux Comptes pour les exercices 2012, 2013 et 2014, conformément aux dispositions de l'article 13 du Code des Sociétés Commerciales.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV AVENIR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 34, rue Hédi Karray -1004 El Menzah IV

Les actionnaires de **SICAV AVENIR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 24 avril 2012 à 10 heures** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2011
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2011
- 6- Fixation du montant des jetons de présence
- 7- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 8- Renouvellement des mandats des administrateurs

2012 - AS - 183

SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 34, rue Hédi Karray -1004 El Menzah IV

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNANT** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le vendredi 27 avril 2012 à 10 heures** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011
 - 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011
 - 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011
 - 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2011
 - 5- Affectation des résultats de l'exercice 2011
 - 6- Fixation du montant des jetons de présence
 - 7- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- Renouvellement des mandats des administrateurs

2012 - AS - 187

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 34, rue Hédi Karray -1004 El Menzah IV

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mercredi 25 avril 2012 à 10 heures** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray – 1004 El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2011
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2011
- 6- Fixation du montant des jetons de présence
- 7- Renouvellement des mandats des administrateurs

2012 - AS - 185

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Les actionnaires d'«ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le vendredi 27 avril 2012 à 9H00** au siège social d'«Attijari Gestion», sis à l'immeuble FEKIH- Rue des lacs de Mazurie- 1053- Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- ❖ Examen du rapport du conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2011,
- ❖ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011,
- ❖ Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2011,
- ❖ Quitus aux administrateurs,
- ❖ Nomination de nouveaux administrateurs,
- ❖ Affectation des résultats.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion».

2012 - AS - 190

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Les actionnaires d'«ATTIJARI PLACEMENTS SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le vendredi 27 avril 2012 à 11H00** au siège social d'«Attijari Gestion», sis à l'immeuble FEKIH- Rue des lacs de Mazurie- 1053- Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- ❖ Examen du rapport du conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2011,
- ❖ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011,
- ❖ Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2011,
- ❖ Quitus aux administrateurs,
- ❖ Nomination de nouveaux administrateurs,
- ❖ Nomination d'un Commissaire aux Comptes,
- ❖ Affectation des résultats.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion».

2012 - AS - 191

ATTIJARI VALEURS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Les actionnaires d'«ATTIJARI VALEURS SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le vendredi 27 avril 2012 à 10H00** au siège social d'«Attijari Gestion», sis à l'immeuble FEKIH- Rue des lacs de Mazurie- 1053- Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- ❖ Examen du rapport du conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2011,
- ❖ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011,
- ❖ Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2011,
- ❖ Quitus aux administrateurs,
- ❖ Nomination de nouveaux administrateurs,
- ❖ Nomination d'un Commissaire aux Comptes,
- ❖ Affectation des résultats.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion».

2012 - AS - 192

AVIS DES SOCIETES**COMMUNIQUE DE PRESEE****CARTHAGE CEMENT**

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053Tunis

La société Carthage Cement informe ses actionnaires que :

- le projet de réalisation de la cimenterie a atteint un taux d'avancement de 100% pour l'engineering, 99% pour la fabrication et la réception des équipements, de 80% pour les travaux de génie civil et de construction et de 20% pour les travaux de montage des équipements et de la structure métallique.
- les travaux de construction et de montage sont encours, avec 1270 personnes actuellement sur site, et n'ont connu aucun jour d'arrêt depuis les cas de force majeure survenus en début 2011 et déjà communiqués, ayant décalé la date prévisionnelle d'entrée en production à début 2013.
- les investissements réalisés s'élèvent à 550 millions de dinars,

Par ailleurs, conformément au décret loi du 14 mars 2011, la commission de confiscation prépare l'opération de transfert à l'Etat des participations directes et indirectes de Belhassen Trabelsi dans la société.

Actuellement, les mises à jour du plan de financement, liées aux variations du business plan, sont encours d'étude et de préparation en collaboration entre la société sous contrôle de l'administration judiciaire, la commission de gestion des biens confisqués et la commission du contrôle général des finances au niveau du Ministère des Finances.

L'entrée, encours de réalisation, de l'Etat en tant qu'intervenant actif dans le projet ainsi qu'au niveau du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société constitue pour le marché financier et vis-à-vis de ses bailleurs de fonds une garantie supplémentaire et indéniable pour le développement du projet, ainsi que sa bonne gouvernance pour la période après la levée de l'administration judiciaire.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 11 AVRIL 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,528%		
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,551%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,619%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,713%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,753%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,807%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,860%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,901%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,968%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,021%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,062%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,129%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,167%	1 007,249
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013	4,183%		
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013	4,194%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,456%	1 023,039
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,741%	1 051,675
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,874%	1 069,797
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,205%	1 045,744
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,582%		981,590
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,659%	985,744
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,768%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,908%	1 036,581
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		965,867
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	963,906
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,227%	1 048,886
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,233%		952,198

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,546	140,560		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,331	12,333		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,264	1,265		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,193	34,196		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,644	46,674		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	161,841	174,574	172,993		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	590,064	588,157		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	141,789	140,984		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	129,901	129,511		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	119,619	119,294		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	117,139	116,784		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	98,746	98,134		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,272	151,138		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	107,311	106,959		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	105,788	105,783		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 310,591	1 331,057		
17 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 303,632	2 334,632		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	108,597	109,857		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	110,462	112,361		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	123,253	124,808		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 194,719	1 197,361		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	133,738	139,046		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	15,526	16,127		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	5 929,262	6 005,306		
25 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 766,919	6 838,015		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,290	2,325		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,898	1,919		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,195	1,232		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,544	108,555
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	101,730	101,743
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	102,513	102,524
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	104,096	104,136
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	104,384	104,395
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	108,090	108,099
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	104,796	104,808
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,897	104,893	104,907
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,077	105,134	105,144
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,492	106,525
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,475	103,485
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,192	101,202
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,813	104,823
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,592	107,602
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	105,870	106,747	106,760
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,533	103,542
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,084	100,092
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	105,190	105,200
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,443	103,454
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	104,233	104,246

ATTIJARI VALEURS SICAV

ATTIJARI VALEURS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ KPMG-TUNISIE représenté par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

Attijari Valeurs SICAV

Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPCVM

Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01

paru au JORT N° : 59 du 24/07/01

RC N° :B1157301997/Agrément du 25 Octobre 1993

BILAN

AU 31/12/2011

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> 31/12/2011	<u>Au</u> 31/12/2010
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		7,710,843	8,550,899
a-Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	6,320,033	6,732,373
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	1,390,810	1,818,525
c-Autres valeurs			
AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES		1,123,004	2,353,677
a-Placements monétaires	3-3	0	0
b-Disponibilités	3-5	1,123,004	2,353,677
TOTAL ACTIF		8,833,847	10,904,576
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	3-8	26,053	36,791
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	3-9	243,525	232,702
TOTAL PASSIF		269,577	269,493
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-6	8,433,235	10,444,187
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES		131,035	190,896
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-7	40	3
b-Sommes distribuables de la période	3-7	130,994	190,893
ACTIF NET		8,564,270	10,635,083
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8,833,847	10,904,576

Attijari Valeurs SICAV
 Société d'investissement à capital variable
 régie par le code des OPCVM Promulgué par la loi 2001-83 du 24
 paru au JORT N° : 59 du 24/07/01
 RC N° :B1157301997/Agrément du 25 Octobre 1993

**ETAT DE RESULTAT
 AU 31/12/2011**

	NOTE	Du	Du
		01/01/2011	01/01/2010
		Au	Au
		31/12/2011	31/12/2010
PR 1-Revenus de portefeuille-titres		275,972	488,803
a-Dividendes	3-2	201,717	396,377
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	3-2	74,255	92,426
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-4	1,027	25,889
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		276,999	514,692
CH 1-Charges de gestion des placements	3-10	-96,372	-155,814
REVENU NET DES PLACEMENTS		180,627	358,878
PR 3-Autres produits			
CH 2-Autres charges	3-11	-28,521	-38,873
RESULTAT D EXPLOITATION		152,106	320,005
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-21,111	-129,112
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		130,994	190,893
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation d'exploitation (annulation)		21,111	129,112
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-465,189	-487,465
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2,316	2,755,229
_Frais de négociation		-3,095	-47,446
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-313,862	2,540,323

Attijari Valeurs SICAV
 Société d'investissement à capital variable
 société régie par le code des OPCVM Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01
 paru au JORT N° : 59 du 24/07/01
 RC N° :B1157301997/Agrément du 25 Octobre 1993

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
AU 31/12/2011

	<u>Du</u> 01/01/2011	<u>Du</u> 01/01/2010
	<u>Au</u> 31/12/2011	<u>Au</u> 31/12/2010
<u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a-Résultat d'exploitation	152,106	320,005
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-465,189	-487,465
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,316	2,755,229
d-Frais de négociation de titres	-3,095	-47,446
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-188,490	-190,140
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a-Souscriptions	3,482,515	1,914,714
_Capital	2,435,300	1,299,400
_Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	981,254	588,412
_Régularisation des sommes distribuables	65,961	26,902
_Droits d'entrée		
b-Rachats	-5,050,977	-8,977,615
_Capital	-3,453,100	-5,760,000
_Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-1,508,439	-3,062,055
_Régularisation des sommes distribuables	-89,438	-155,560
_Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-2,070,814	-4,712,719
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-En début de période	10,635,083	15,347,802
b-En fin de période	8,564,270	10,635,083
<u>AN 5-NOMBRE D' ACTIONS (ou de part)</u>		
a-En début de période	67,966	112,572
b-En fin de période	57,788	67,966
VALEUR LIQUIDATIVE	148.202	156.477
DIVIDENDE DISTRIBUE	2.808	1.685
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-3.49%	16.01%

Attijari Valeurs SICAV
Société d'investissement à capital variable
Société régie par le code des OPCVM Promulgué
par la loi 2001-83 du 24/07/01
paru au JORT N° : 59 du 24/07/01
RC N° :B1157301997/Agrément du 25 Octobre 1993

PORTEFEUILLE AU 31/12/2011

Annexe I

Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif	Nombre d'actions	% K EMIS
ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES		4,248,645.444	5,945,706.948	67.306%		
ADWYA	34,000	203,858.541	239,428.000	2.710%	11,000,000	0.309%
AMEN BANK	1,697	54,342.787	110,849.737	1.255%	10,000,000	0.017%
ASSAD	13,033	115,205.815	138,123.734	1.564%	11,500,000	0.113%
ARAB TUNISIAN BANK	22,250	92,142.262	131,497.500	1.489%	100,000,000	0.022%
ATL	15,675	66,085.804	85,993.050	0.973%	17,000,000	0.092%
ATTIJARI BANK	22,667	279,736.158	423,918.234	4.799%	33,750,000	0.067%
ATTIJARI LEASING	22,728	369,516.378	931,848.000	10.549%	2,125,000	1.070%
BIAT	3,650	231,725.469	271,720.600	3.076%	17,000,000	0.021%
BNA	8,552	108,489.058	102,777.936	1.163%	32,000,000	0.027%
BANQUE DE TUNISIE	38,500	298,923.213	412,219.500	4.666%	112,500,000	0.034%
BTE ADP	3,950	96,830.418	117,824.550	1.334%	1,000,000	0.395%
CIL	4,310	23,473.090	77,877.390	0.882%	5,000,000	0.086%
CIMENT DE BIZERTE	3,000	34,500.000	23,760.000	0.269%	44,047,290	0.007%
ELECTROSTAR	1,877	22,614.000	7,151.370	0.081%	1,750,000	0.107%
ENNAKL	57,161	722,832.461	548,059.668	6.204%	30,000,000	0.191%
ESSOUKNA	13,000	66,065.032	105,807.000	1.198%	3,006,250	0.432%
GIF FILTER	4,652	12,384.838	26,744.348	0.303%	8,332,500	0.056%
MONOPRIX	21,142	420,728.196	598,656.872	6.777%	13,867,620	0.152%
SERVICOM	2,000	6,500.000	21,998.000	0.249%	2,358,000	0.085%
SFBT	17,670	200,696.128	229,904.370	2.603%	66,000,000	0.027%
SIMPAR	3,527	89,622.325	203,476.157	2.303%	800,000	0.441%
SITS	12,600	33,431.023	45,561.600	0.516%	13,000,000	0.097%
SOMOCER	11,000	22,334.788	39,831.000	0.451%	26,680,500	0.041%
SPDIT	18,435	115,623.120	123,588.240	1.399%	26,880,000	0.069%
STB	200	2,979.628	2,000.600	0.023%	24,860,000	0.001%
TUNISIE LEASING	10,708	221,182.358	308,765.180	3.495%	7,000,000	0.153%
TELNET HOLDING	4,565	26,477.000	40,016.790	0.453%	11,028,000	0.041%
TUNINVEST	3,000	21,318.793	29,838.000	0.338%	966,000	0.311%
TUNIS RE	10,000	70,000.000	114,340.000	1.294%	9,000,000	0.111%
TUNISIE PROFILE	23,622	81,667.096	140,574.522	1.591%	42,000,000	0.056%
UBCI	6,000	111,074.665	263,172.000	2.979%	15,151,806	0.040%
UIB	1,500	26,285.000	28,383.000	0.321%	17,600,000	0.009%
OPCVM		371,491.121	374,325.848	4.24%		
FCP SAFA	500	52,078.500	52,041.500	0.589%	4,395	11.377%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	3,126	319,412.621	322,284.348	3.648%	1,423,109	0.220%
OBLIGATIONS		1,351,880.130	1,390,809.758	15.744%		
ATTIJARI OCA 2006 /ATTIJARI	142,376	711,880.130	738,051.73	8.355%	16,000,000	0.890%
MOURADI PALACE B /AMEN BANK	6,000	240,000.000	246,546.89	2.791%	80,000	7.500%
S.I.H. MOURADI 2008 TR (B)	5,000	400,000.000	406,211.15	4.598%	140,000	3.571%
AVOIRS EN BANQUE			1,123,004.462	12.713%		
AVOIRS EN BANQUE			45,461.271	0.5146%		
SOMMES A L'ENCAISSEMENT			2,453,004.877	27.7683%		
SOMMES A REGLER			-1,375,727.920	-15.5734%		
INTERETS SUR COMPTE COURANT			266.234	0.0030%		
TOTAL ACTIF			8,833,847.016	100%	0.000	
PASSIF			-269,577.466	-3.052%		
OPERATEURS CREDITEURS			-26,052.893	-0.2949%		
AUTRES CREDITEURS DIVERS			-243,524.573	-2.7567%		
TOTAL ACTIF NET			8,564,269.550	96.948%		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2011

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2011, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2011 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 7 710 843 DT contre 8 550 899 DT au 31/12/2010, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Coût d'acquisition	5 972 016	6 339 168
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 248 645	4 567 288
- Titres OPCVM	371 491	-
- Obligations et valeurs assimilées	1 351 880	1 771 880

Plus ou moins values potentielles	1 699 897	2 165 086
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1 697 062	2 165 086
- Titres OPCVM	2 835	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs	38 930	46 645
Total	7 710 843	8 550 899

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 275 972 DT pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011 contre un montant de 488 803 DT au 31/12/2010, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Revenus des actions et valeurs assimilées	120435	162 595
- Revenus des Titres OPCVM	81 282	233 782
- Revenus des Obligations	74 255	92 426
Total	275 972	488 803

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste est nul au 31/12/2011 :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
-Billets de trésorerie	-	-
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	-	-
TOTAL	-	-

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011, à 1 027 DT contre 25 889 DT au 31/12/2010, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Intérêts/ compte courant	1 027	5 220
- Intérêts/ Billets de trésorerie	-	20 669
Total	1 027	25 889

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 1 123 004 DT contre 2 353 677 DT au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Avoir en banque	45 461	2 328 981
- Sommes à l'encaissement	2 453 005	249 919
- Sommes à régler	-1 375 728	- 236 016
- Ecart sur intérêts courus /TCN	266	10 793
Total	1 123 004	2 353 677

3-6 Note sur le capital

<u>- Capital au 31/12/2010</u>	
- Montant	10 444 187
- Nombre de titres	67 966
- Nombre d'actionnaires	61
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	3 416 554
- Nombre de titres	24 353
- Nombre d'actionnaires nouveaux	12
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	-4 961 538
- Nombre de titres	34 531
- Nombre d'actionnaires sortants	16
<u>Autres effets s/capital</u>	
- Variation des plus et moins values potentielles	-465 189
- Plus values réalisées sur cession de titres	2 316
- Frais de négociation	-3 095
<u>- Capital au 31/12/2011</u>	
- Montant	8 433 235
- Nombre de titres	57 788
- Nombre d'actionnaires	57

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2011 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Sommes distribuables de l'exercice	130 995	190 893
Sommes distribuables des exercices antérieurs	40	3
Total	131 035	190 896

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscriptions	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	152 106	3 003	-24 114	130 995
Sommes distribuables des exercices antérieurs	47	1	-8	40
Total	1523	3 004	-24 122	131 035

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 26 053 DT contre un solde de 36 791 au 31/12/2010, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Gestionnaire	12 418	17 787
-Dépositaire	13 635	19 004
Total	26 053	36 791

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 243 525 DT contre un solde de 232 702 DT au 31/12/2010 détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	10 303	8 030
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	26 980	27 011
- Dividende à payer exercice 2005	7 249	7 570
- Dividende à payer exercice 2006	5 911	6 218
- Dividende à payer exercice 2007	8 920	9 188
- Dividende à payer exercice 2008	24 629	24 883
- Dividende à payer exercice 2009	13 812	14 098
- Dividende à payer exercice 2010	10 474	-
- CMF à payer	830	1 009
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	31 591	30 281
- TCL à régulariser	12 423	12 423
- Etat à payer	60	1 648
Total	243 525	232 702

3-10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 96 372 DT contre 155 814 DT au 31/12/2010, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Rémunération du gestionnaire	48 186	77 907
- Rémunération du dépositaire	48 186	77 907
Total	96 372	155 814

3-11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 28 521 DT, contre 38 873 DT au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	8 000	8 200
- Redevance CMF	9 637	15 581
- Frais de publicité et publications	10 000	8 000
- Services Bancaire et Autres charges	19	48
- TCL	865	7 044
Total	28 521	38 873

3 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'« Attijari Gestion » au 31/12/2011 s'élèvent à 48 186 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'Attijari Bank au 31/12/2011 s'élèvent à 48 186 DT TTC.

Rapport Général du Commissaire aux comptes- Exercice 2011

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que votre assemblée générale a bien voulu nous confier et conformément aux dispositions de l'article 258 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons examiné le bilan de la société **ATTIJARI VALEURS SICAV**- Société d'Investissement à Capital Variable arrêté au 31 décembre 2011 totalisant un actif net de **8 564 270 DT**, l'état de résultat faisant ressortir un résultat distribuable de **130 994 DT** et l'état de variation de l'actif net dégageant une valeur liquidative par action de **148,202 DT**.

L'arrêté de ces états financiers relève de la responsabilité des organes de direction et d'administration de votre société.

Notre responsabilité couvre l'opinion que nous exprimons ci-après sur la base de nos travaux d'audit. Nous avons mis en œuvre les procédures d'audit conformément aux normes de révision généralement admises afin d'apprécier la validité des évaluations et jugements traduits dans les états financiers se basant sur les contrôles par sondage et la vérification des documents comptables que nous avons considérés nécessaire eu égard aux règles de diligences normales ainsi que la vérification des informations spécifiques conformément à la loi n°2001-83 du 24/07/2001.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis dans ce cadre fournissent un fondement raisonnable à notre opinion.

L'audit des états financiers de la société nous a permis de relever ce qui suit :

1 Un dépassement du seuil de 80 % prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 relatif à l'emploi de l'actif en valeurs mobilières. En effet, l'actif de la « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » est employé au 31/12/2011 à raison de 87,29 % dans des valeurs mobilières.

2 Un dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 paragraphe 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 relatif à l'emploi de l'actif en titres émis ou garantis par un même émetteur. En effet, l'actif de la « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » est employé au 31/12/2011 à raison de 10,55% en titres émis par Attijari Leasing et à raison de 13,15% en titres émis par Attijari Bank.

3 Un dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 paragraphe 2 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 relatif à la détention d'une même catégorie des valeurs mobilières d'un même émetteur. En effet « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » détient au 31/12/2011, 11,38% des actions du FCP SAFA.

4 Attijari Bank détient au 31/12/2011, 51,14 % du capital de la « **ATTIJARI VALEURS SICAV** ». Celle-ci détient 0,067% du capital de la Banque. Ceci constitue une contravention aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales, relatives aux participations réciproques.

Les états financiers de la société **ATTIJARI VALEURS SICAV** (bilan, état de résultat, état de variation de l'actif net et notes aux états financiers) ont été élaborés et présentés conformément aux normes comptables relatives aux O.P.C.V.M applicables à partir du 01 janvier 1999 telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Compte tenu des diligences accomplies selon les recommandations de la profession et de ce qui est décrit aux paragraphes 1 à 4, nous certifions que les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et qu'ils présentent correctement la situation financière de la Société **ATTIJARI VALEURS SICAV** au 31 décembre 2011 ainsi que le résultat de ses opérations à cette date.

Nous avons examiné le rapport du conseil d'administration destiné aux actionnaires. Les informations d'ordre comptable qui y figurent sont conformes à celles présentées dans les états financiers.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Rapport spécial du Commissaire aux comptes- Exercice 2011

En application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers .Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer , sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit , leur caractéristiques et modalités essentielles , sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé . Il vous appartient d'apprécier l'intérêts qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1 .Convention et opérations conclues au cours de l'exercice 2011 :

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention rentrant dans le cadre des articles sus mentionnés ait été soumise à l'autorisation du conseil d'administration et devant selon les mêmes articles être approuvée par l'assemblée générale ordinaire délibérant sur la base d'un rapport que nous devons vous soumettre.

2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2011 :

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

- ATTIJARI VALEURS SICAV a conclu avec *Attijari Gestion* une convention de gestion et avec *Attijari Bank* une convention de dépositaire. Ces deux conventions sont applicables depuis le 01 janvier 2009, valables pour une durée d'une année et renouvelables pour la même période par tacite reconduction. En vertu des deux conventions, une rémunération de 0,5% TTC de la valeur de l'actif net est attribuée à chacun des dépositaires et gestionnaire.

Les honoraires de chacun des dépositaires et gestionnaire, relatifs à l'exercice comptable 2011, s'élèvent à 48 186 DT TTC.

- En outre ATTIJARI VALEURS SICAV reçoit une rémunération sur le compte courant créditeur ouvert auprès d'ATTIJARI BANK à un taux de 2 %. La rémunération du compte courant créditeur relative à l'exercice 2011 est prise en compte pour un montant de 1 027 DT.

3 .Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Le montant des jetons de présence à verser aux administrateurs de la SICAV s'est élevé au cours de l'exercice 2011 à 1000 dinars étant à signaler que ces jetons de présence sont accordés à concurrence de 200 dinars par séance et par administrateur présent.et ce suite à la décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 octobre 1995.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

MAC EQUILIBRE FCP
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 23 mai 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.348.928, un actif net de D : 4.326.709 et un bénéfice de D : 17.997, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par Amen Bank représentent à la clôture de l'exercice 12,27% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 26 mars 2012

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2011	31/12/2010
Portefeuille-titres	4	<u>3 255 048</u>	<u>3 149 528</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 429 495	1 335 653
Obligations et valeurs assimilées		1 624 153	1 621 077
Titres OPCVM		201 400	192 798
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 093 880</u>	<u>2 199 506</u>
Placements monétaires	5	499 759	1 499 714
Disponibilités		594 121	699 792
Créances d'exploitation		<u>-</u>	<u>1 700</u>
Autres actifs		<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>4 348 928</u>	<u>5 350 734</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	16 766	77 813
Autres créditeurs divers	9	5 453	447
TOTAL PASSIF		<u>22 219</u>	<u>78 260</u>
ACTIF NET			
Capital	12	4 275 570	5 266 099
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		9	3
Sommes distribuables de l'exercice en cours		51 130	6 372
ACTIF NET		<u>4 326 709</u>	<u>5 272 474</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>4 348 928</u>	<u>5 350 734</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	88 123	87 110
Dividendes		14 697	35 426
Revenus des obligations et valeurs assimilées		73 426	51 684
Revenus des placements monétaires	7	35 935	43 035
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		124 058	130 145
Charges de gestion des placements	10	(59 851)	(108 765)
REVENU NET DES PLACEMENTS		64 207	21 380
Autres charges	11	(9 888)	(8 504)
RESULTAT D'EXPLOITATION		54 319	12 876
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 189)	(6 504)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		51 130	6 372
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 189	6 504
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		134 923	53 477
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		(150 297)	397 475
Frais de négociation		(20 948)	(38 798)
RESULTAT DE L'EXERCICE		17 997	425 030

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	17 997	425 030
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	54 319	12 876
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	134 923	53 477
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(150 297)	397 475
Frais de négociation	(20 948)	(38 798)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(5 347)	(49 472)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(958 415)	3 563 945
Souscriptions		
- Capital	41 308	4 342 028
- Régularisation des sommes non distribuables	(226)	284 388
- Régularisation des sommes distribuables	358	36 647
Rachats		
- Capital	(1 043 831)	(1 039 670)
- Régularisation des sommes non distribuables	48 331	(50 062)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 566)	(11 958)
- Droits de sortie	211	2 572
VARIATION DE L'ACTIF NET	(945 765)	3 939 503
ACTIF NET		
En début de période	5 272 474	1 332 971
En fin de période	4 326 709	5 272 474
48 105		
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	32 636	9 293
En fin de période	26 423	32 636
	163,748	161,554
VALEUR LIQUIDATIVE	163,748	161,554
TAUX DE RENDEMENT	1,48%	14,00%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 3.255.048 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		1 215 750	1 429 495	33,04%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>	-	1 215 750	1 429 495	33,04%
ARTES	5 000	46 600	48 010	1,11%

ADWYA	10 000	69 794	70 420	1,63%
ASTREE	1 000	84 862	72 000	1,66%
CARTHAGE CEMENT	94 785	266 232	384 164	8,88%
MONOPRIX	1 000	28 028	28 316	0,65%
SALIM	9 500	246 066	284 962	6,59%
TELNET	30 000	207 476	262 980	6,08%
TPR	46 823	266 692	278 643	6,44%
Titres OPCVM	-	200 022	201 400	4,65%
Actions des SICAV		200 022	201 400	4,65%
FCP VIVEO	582	65 026	67 009	1,55%
FCP SERENA	400	40 317	39 108	0,90%
FIDELITY SICAV	900	94 679	95 283	2,20%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		1 513 618	1 624 153	37,54%
Obligations de sociétés		30 000	31 152	0,72%
Emprunt Amen Bank	500	30 000	31 152	0,72%
Bons du trésor assimilables		1 219 118	1 245 876	28,80%
- BTA 03/2019	300	306 000	315 590	7,29%
BTA 07/2017	275	295 900	299 350	6,92%
BTA 03/2012	100	103 468	104 151	2,41%
BTA 03/2016	500	513 750	526 785	12,18%
Bons du Trésor Zéro Coupons	-	264 500	347 125	8,02%
BTZC 10/2016	500	264 500	347 125	8,02%
TOTAL		2 929 390	3 255 048	75,23%
Pourcentage par rapport au total actifs				74,85%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2010</u>	2 974 526	106 697	68 305	3 149 528	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions cotées	3 064 375			3 064 375	
Titres OPCVM	1 265 936			1 265 936	
* <u>Remboursements et</u> <u>cessions de l'exercice</u>					
Actions cotées	(3 123 648)			(3 123 648)	(158 995)
Titres OPCVM	(1 246 799)			(1 246 799)	8 698
Obligations de sociétés	(5 000)			(5 000)	
* <u>Plus ou moins values</u>					
Actions cotées			153 115	153 115	
Titres OPCVM			(10 534)	(10 534)	
Bon du trésor assimilables			(7 658)	(7 658)	
* <u>Intérêts courus</u>					
		15 733		15 733	
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>	2 929 390	122 430	203 228	3 255 048	(150 297)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 499.759 et se détaille comme suit :

	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% actif net
<u>Certificats de dépôt</u>				
Certificat de dépôt au 08/01/2011 (au taux de 3,10%)	Amen Bank	499 656	499 759	11,55%
TOTAL		499 656	499 759	11,55%
Pourcentage par rapport au total actifs				11,49%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2011 à D : 88.123 contre D : 87.110 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	2011	2010
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	14 064	30 330
des titres OPCVM	633	5 096
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	1 269	1 538
intérêts des BTA et BTZC	72 157	50 146
TOTAL	88 123	87 110

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 35.935 contre D : 43.035 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2011	2010
Intérêts des certificats de dépôts	27 168	36 093
Intérêts des dépôts à vue	8 767	6 942
TOTAL	35 935	43 035

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à D : 16.766 contre un solde de D : 77.813 au 31 décembre 2010, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	12 888	74 208
Rémunération du dépositaire	1 093	1 293
Rémunération du CAC	2 785	2 312
Total	<u>16 766</u>	<u>77 813</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 5.453 contre un solde de D : 447 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Redevance du CMF	270	447
Retenue à la source	5 183	-
Total	5 453	447

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 59.851, contre un solde de D : 108.765 au 31 décembre 2010, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	54 410	104 271
Rémunération du dépositaire	5 441	4 494
Total	59 851	108 765

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 9.888 contre un solde de D : 8.504 au 31 décembre 2010, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du CAC	5 164	4 266
Rémunération du CMF	4 611	3 809
Services bancaires et assimilés	113	82
Autres	-	347
Total	9 888	8 504

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	5 266 099
Nombre de parts émises	32 636
Nombre de copropriétaires	50

Souscriptions réalisées

Montant	41 308
Nombre de parts émises	256
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(1 043 831)
Nombre de parts rachetées	(6 469)
Nombre de copropriétaires sortants	(13)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	134 923
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(150 297)
Régularisation des sommes non distribuables	48 105
Droits de sortie	211
Frais de négociation	(20 948)

Capital au 31-12-2011

Montant	4 275 570
Nombre de parts	26 423
Nombre de copropriétaires	39

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Revenus des placements	4,695	3,988	3,655	4,269	5,769
Charges de gestion des placements	(2,265)	(3,333)	(1,749)	(1,922)	(1,727)
Revenus net des placements	2,430	0,655	1,907	2,346	4,042
Autres produits	-	-	-	0,025	-
Autres charges	(0,374)	(0,261)	(0,266)	(0,471)	(0,298)
Résultat d'exploitation (1)	2,056	0,395	1,640	1,900	3,744

Régularisation du résultat d'exploitation	(0,121)	(0,199)	0,326	(0,002)	(0,155)
Sommes distribuables de l'exercice	1,935	0,195	1,966	1,897	3,589
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	5,106	1,639	2,140	(0,276)	-1,032
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	5,688	12,179	6,002	12,556	10,255
Frais de négociation	(0,793)	(1,189)	(1,431)	(1,519)	(0,658)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1,375	12,629	6,713	10,761	8,565
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,681	13,023	8,352	12,661	12,309
Droits de sortie	0,008	0,079	0,024	5,624	1,564
Résultat non distribuable de l'exercice	1,367	12,708	6,736	16,385	10,129
Régularisation du résultat non distribuable	1,821	7,180	2,028	(9,393)	(2,054)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,454	19,888	8,764	6,992	8,075
Valeur liquidative	163,748	161,554	143,438	134,606	129,307
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	1,39%	2,19%	1,26%	1,46%	1,39%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,17%	0,19%	0,36%	0,24%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,19%	0,13%	1,41%	1,44%	2,89%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.
- Une commission de succès si MAC EQUILIBRE FCP réalise un rendement minimum exigé égal au TMM+3. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

MAC EPARGNANT FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 23 mai 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 17.170.896, un actif net de D : 17.118.746 et un bénéfice de D : 600.680, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 26 mars 2012

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2011	31/12/2010
Portefeuille-titres	4	13 124 047	20 111 522
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 565 725	3 226 291
Obligations et valeurs assimilées		9 039 143	15 664 674
Titres OPCVM		519 179	1 220 557
Placements monétaires et disponibilités		4 046 849	5 798 734
Placements monétaires	5	1 499 793	3 997 136
Disponibilités		2 547 056	1 801 598
Créances d'exploitation		-	3 107
TOTAL ACTIF		17 170 896	25 913 363
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	43 929	260 458
Autres créditeurs divers	9	8 221	2 227
TOTAL PASSIF		52 150	262 685
ACTIF NET			
Capital	12	16 670 086	25 171 573
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		81	82
Sommes distribuables de l'exercice en cours		448 579	479 023
ACTIF NET		17 118 746	25 650 678
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		17 170 896	25 913 363

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	612 282	662 770
Dividendes		47 679	133 904
Revenus des obligations et valeurs assimilées		564 603	528 866
Revenus des placements monétaires	7	110 077	245 186
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		722 359	907 956
Charges de gestion des placements	10	(165 524)	(390 299)
REVENU NET DES PLACEMENTS		556 835	517 657
Autres charges	11	(27 908)	(33 822)
RESULTAT D'EXPLOITATION		528 927	483 835
Régularisation du résultat d'exploitation		(80 348)	(4 812)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		448 579	479 023
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		80 348	4 812
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		184 621	159 029
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(50 425)	1 848 027
Frais de négociation		(62 443)	(122 279)
RESULTAT DE L'EXERCICE		600 680	2 368 612

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	600 680	2 368 612
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	528 927	483 835
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	184 621	159 029
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(50 425)	1 848 027
Frais de négociation de titres	(62 443)	(122 279)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(349 140)	(695 306)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(8 783 472)	10 547 414
Souscriptions		
- Capital	4 446 420	28 143 755
- Régularisation des sommes non distribuables	1 088	1 141 148
- Régularisation des sommes distribuables	72 168	657 683
Rachats		
- Capital	(13 126 303)	(18 047 149)
- Régularisation des sommes non distribuables	105 555	(989 446)
- Régularisation des sommes distribuables	(282 400)	(358 577)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(8 531 932)	12 220 720
ACTIF NET		
En début de période	25 650 678	13 429 958
En fin de période	17 118 746	25 650 678
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	183 447	103 387
En fin de période	120 189	183 447
VALEUR LIQUIDATIVE	142,432	139,826
TAUX DE RENDEMENT	3,73%	10,56%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value

potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 13.124.047 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		3 032 903	3 565 725	20,83%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>	-	3 032 903	3 565 725	20,83%
ARTES	25 000	233 000	240 050	1,40%
ADWYA	30 000	208 476	211 260	1,23%
ASTREE	1 216	100 299	87 552	0,51%
CARTHAGE CEMENT	264 000	708 592	1 069 992	6,25%

MONOPRIX	7 000	196 224	198 212	1,16%
SALIM	22 771	605 556	683 039	3,99%
TELNET	50 000	352 136	438 300	2,56%
TL	3 528	100 056	101 730	0,59%
TPR	90 000	528 564	535 590	3,13%
Titres OPCVM	-	513 053	519 179	3,03%
<u>Actions des SICAV</u>		513 053	519 179	3,03%
FCP VIVEO	582	65 026	67 008	0,39%
SICAV FIDELITY	4 271	448 027	452 171	2,64%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		8 318 567	9 039 143	52,80%
<u>Obligations de sociétés</u>		680 000	696 127	4,07%
AMEN BANK 2006	1 000	60 000	62 304	0,36%
BTE 2010	2 000	180 000	181 662	1,06%
HL 2008-1	5 000	200 000	207 076	1,21%
HL 2010/1 TF 5,25%	1 500	120 000	122 721	0,72%
HL 2010/1 TMM+0,75	1 500	120 000	122 364	0,71%
<u>Bons du Trésor Assimilables</u>		5 652 667	5 780 895	33,77%
-				
BTA 03/2019	1 200	1 224 800	1 263 012	7,38%
BTA 07/2017	1 200	1 291 200	1 306 256	7,63%
BTA 03/2013	1 570	1 596 620	1 631 832	9,53%
BTA 03/2016	1 500	1 539 000	1 578 760	9,22%
BTA 10/2013	1	1 047	1 035	0,01%
<u>Bons du Trésor Zéro Coupons</u>		1 985 900	2 562 121	14,97%
BTZC 10/2016	3 700	1 985 900	2 562 121	14,97%
TOTAL		11 864 523	13 124 047	76,66%
Pourcentage par rapport au total actifs				76,43%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2010</u>	18 986 432	818 275	306 815	20 111 522	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions cotées	9 075 759			9 075 759	
Bon du trésor assimilables	5 978 040			5 978 040	
Titres OPCVM	3 786 068			3 786 068	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions cotées	(8 902 459)			(8 902 459)	44 662
Bon du trésor assimilables	(12 379 453)			(12 379 453)	(108 594)
Obligations de sociétés	(190 000)			(190 000)	
Titres OPCVM	(4 489 864)			(4 489 864)	13 507
* <u>Plus ou moins values</u>					
Actions cotées			166 134	166 134	
Titres OPCVM			2 419	2 419	
Bon du trésor assimilables			16 068	16 068	
* <u>Intérêts courus</u>					
		(50 187)		(50 187)	
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>	11 864 523	768 088	491 436	13 124 047	(50 425)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 1.499.793, et se détaille comme suit :

	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% actif net
<u>Certificats de dépôt</u>				
Certificat de dépôt au 01/01/2012 (au taux de 3,10%)	Amen Bank	499 656	500 000	2,92%
Certificat de dépôt au 04/01/2012 (au taux de 3,10%)	Amen Bank	999 312	999 793	5,84%
TOTAL		1 498 968	1 499 793	8,76%
Pourcentage par rapport au total actifs				8,73%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2011 à D : 612.282 contre D : 662.770 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	2011	2010
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	38 970	95 923
des titres OPCVM	8 709	37 981
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	33 978	31 478
intérêts des BTA et BTZC	530 625	497 388
TOTAL	612 282	662 770

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 110.077 contre D : 245.186 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2011	2010
Intérêts des certificats de dépôts	89 726	231 983
Intérêts des dépôts à vue	20 351	13 203
TOTAL	110 077	245 186

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à D : 43.929 contre D : 260.458 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	30 755	238 762
Rémunération du dépositaire	5 530	8 368
Rémunération du CAC	7 644	13 328
Total	43 929	260 458

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 8.221 contre D : 2.227 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Redevance du CMF	1 481	2 227
Retenue à la source	6 740	-
Total	<u>8 221</u>	<u>2 227</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 165.524 contre un solde de D : 390.299 au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	141 878	361 825
Rémunération du dépositaire	23 646	28 474
Total	<u>165 524</u>	<u>390 299</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 27.908 contre un solde de D : 33.822 au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du CAC	7 644	9 026
Rémunération du CMF	20 039	24 131
Services bancaires et assimilés	124	151
Autres	101	514
Total	<u>27 908</u>	<u>33 822</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2010

Montant	25 171 573
Nombre de parts émises	183 447
Nombre de copropriétaires	216

Souscriptions réalisées

Montant	4 446 420
Nombre de parts émises	32 405
Nombre de copropriétaires nouveaux	23

Rachats effectués

Montant	(13 126 303)
Nombre de parts rachetées	(95 663)
Nombre de copropriétaires sortants	(61)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	184 621
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(50 425)
Régularisation des sommes non distribuables	106 643
Frais de négociation	(62 443)

Capital au 31 décembre 2011

Montant	16 670 086
Nombre de parts	120 189
Nombre de copropriétaires	178

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Revenus des placements	6,010	4,949	3,889	5,566	5,613
Charges de gestion des placements	(1,377)	(2,128)	(1,117)	(1,232)	(0,901)
Revenus net des placements	4,633	2,822	2,772	4,334	4,712
Autres produits	-	-	-	-	0,003
Autres charges	(0,232)	(0,184)	(0,166)	(0,310)	(0,271)
Résultat d'exploitation (1)	4,401	2,637	2,606	4,024	4,444
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,669)	(0,026)	1,180	(0,578)	0,546
Sommes distribuables de l'exercice	3,732	2,611	3,786	3,446	4,990
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	1,536	0,867	1,324	(1,515)	1,829
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,420	10,074	3,849	11,845	1,349
Frais de négociation	(0,520)	(0,667)	(0,757)	(1,248)	(0,349)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,597	10,274	4,416	9,081	2,829
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,998	12,912	7,022	13,106	7,273
Résultat non distribuable de l'exercice	0,597	10,274	4,416	9,081	2,829
Régularisation du résultat non distribuable	0,887	0,827	1,543	(2,639)	(0,105)
Sommes non distribuables de l'exercice	1,484	11,101	5,959	6,442	2,724
Valeur liquidative	142,432	139,826	129,900	123,601	118,704
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	0,98%	1,58%	0,88%	1,02%	0,77%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,14%	0,13%	0,26%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,64%	1,94%	2,99%	2,84%	4,29%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine;

- Une commission de succès si le fonds réalise un rendement minimum exigé égal au TMM+2. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

AIRLINES FCP VALEURS CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - EXERCICE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2011

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels d'AIRLINES FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2011, faisant apparaître un total actif de 15 869 299 DT, un actif net de 15 828 132 DT pour 1 065 767 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 14,851 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'AIRLINES FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation

du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AIRLINES FCP VALEURS CEA au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Mourad FRADI

Tunis le, 28 février 2012

AIRLINES FCP VALEURS CEA

BILANS COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011 & 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
<u>ACTIF</u>			
<i><u>Portefeuille-titres</u></i>			
Actions		9 689 898	6 299 780
Obligations et valeurs assimilées		2 002 168	1 324 908
Titres OPCVM			
	3.1	11 692 066	7 624 688
<i><u>Placements monétaires et disponibilités</u></i>			
Placements monétaires			
Disponibilités		4 177 233	4 149 571
	3.2	4 177 233	4 149 571
<i><u>Créances d'exploitations</u></i>			
<i><u>Autres actifs</u></i>			
TOTAL ACTIF		15 869 299	11 774 259
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	33 920	23 071
Autres créditeurs divers	3.4	7 247	6 219
TOTAL PASSIF		41 167	29 290
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	15 619 096	11 601 811
Sommes capitalisables		209 036	143 158
Sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Sommes capitalisables de l'exercice		209 036	143 158
ACTIF NET		15 828 132	11 744 969
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 869 299	11 774 259

AIRLINES FCP VALEURS CEA

ETATS DE RESULTATS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2011 & 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres		287 174	191 651
Dividendes	4.1	193 740	144 572
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	93 434	47 079
Autres revenus			
Revenus des placements monétaires		10 131	4 747
<i>Total des revenus des placements</i>		297 305	196 398
Charges de gestion des placements	4.3	<125 158>	<89 598>
-			
Revenu net des placements		172 147	106 800
Autres produits			
Autres charges	4.4	<17 184>	<13 037>
Résultat d'exploitation		154 963	93 763
_ Régularisation du résultat d'exploitation		54 073	49 395
Sommes capitalisables de la période		209 036	143 158
_ Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<54 073>	<49 395>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		1 178	374 212
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<138 077>	746 633
Frais de négociation		<19 439>	<14 321>
Résultat net de la période		<1 375>	1 200 287

AIRLINES FCP VALEURS CEA

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011
& 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<1 375>	1 200 287
Résultat d'exploitation		154 963	93 763
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 178	374 212
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		<138 077>	746 633
Frais de négociation		<19 439>	<14 321>
<u>Distributions de dividendes</u>			
<u>Transactions sur le capital</u>		4 084 538	3 421 217
Souscriptions		4 084 538	4 047 887
Capital		4 035 007	3 358 387
Régularisation de l'exercice		<258>	608 980
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		49 789	80 520
Rachats			<626 670>
Capital			<570 653>
Régularisation de l'exercice			<42 335>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs			<13 682>
<u>Variation de l'actif net</u>		4 083 163	4 621 504
<u>Actif net</u>			
En début de période		11 744 969	7 123 465
En fin de période		15 828 132	11 744 969
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de période		790 751	564 529
En fin de période		1 065 767	790 751
<u>Valeur liquidative</u>		14.851	14.853
<u>Taux de rendement</u>		<0,01%>	17.71%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

AIRLINES FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA TUNISAIR GROUPE et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a été créé le 12 Décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres d'AIRLINES FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2011, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
ADWYA	22 000	183 712	154 924	0,98%
AMEN BANK	5 882	350 003	384 218	2,42%
ARTES	24 925	281 831	239 330	1,51%
ASSAD	30 000	313 987	317 940	2,00%
ATB	25 000	157 264	147 750	0,93%
ATTIJARI BANK	24 000	464 003	448 848	2,83%
BIAT	4 000	234 645	297 776	1,88%
BT	85 000	849 387	910 095	5,73%
BTE (ADP)	3 000	91 612	89 487	0,56%
CARTHAGE CEMENT	160 000	386 795	648 480	4,09%
ENNAKL AUTOMOBILES	25 000	255 613	239 700	1,51%
MAGASIN GENERAL	2 437	276 037	330 118	2,08%
POULINA G H	56 160	382 293	458 996	2,89%
S.N.M.V.T	22 000	526 289	622 952	3,93%
SERVICOM	33 228	264 896	365 475	2,30%
SFBT	62 722	696 954	816 076	5,14%
SIMPAR	5 600	281 553	323 070	2,04%
SOTUVER	32 902	314 413	312 931	1,97%
STAR	7 320	1 029 664	1 079 554	6,80%
TPR	121 185	567 407	721 172	4,54%

TUNISAIR	10 000	20 272	16 880	0,11%
TUNISIE LEASING	26 500	696 310	764 128	4,82%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		8 624 940	9 689 898	61,06%

B- Obligations et valeurs assimilés

1-Bons du trésor Assimilables	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
BTA 03 2012 6%	677	697 310	705 143	4,44%
BTA 10 2013 6,10%	1 262	1 294 812	1 297 025	8,17%
Total Obligations et valeurs assimilés		1 992 122	2 002 168	12,61%
Total		10 617 062	11 692 066	73,67%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2011 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Bons de trésor assimilables	1 294 812
Actions	5 912 852
OPCVM	451 991
	<u>7 659 655</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2011 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Bons de trésor assimilables	594 920	19 372	614 292	
OPCVM	451 991		454 834	2 843
Actions	2 541 199		2 400 279	<140 920>
TOTAL	3 588 110	19 372	3 469 405	<138 077>

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Liquidation/Emission/Rachat	4 084 537	4 047 889
Amen Bank Pasteur	102 307	101 682
Achats souscription à régler	<9 611 >	-
	<u>4 177 233</u>	<u>4 149 571</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	32 183	21 581
Rémunération du dépositaire à payer	1 737	1 490
	<u>33 920</u>	<u>23 071</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	5 983	5 327
Redevance CMF	1 014	669
Retenue à la source à payer	250	223
	<u>7 247</u>	<u>6 219</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>
Capital au 1^{er} janvier 2011	
En Nominal	11 601 811
Nombre de titre	790 751
Nombre d'actionnaires	235
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	4 035 007
Nombre de titres	275 016
Nombre d'actionnaires entrants	11
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	
Nombre de titres	
Nombre d'actionnaires sortants	
Autres mouvements	
Frais de négociation	<19 439 >
Différences d'estimation (+/-)	1 178
Plus ou moins-value réalisée	<138 077 >
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	<54 332 >
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	143 159
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	49 789

Capital au 31 décembre 2011**15 619 096**

Nombre de titres

1 065 767

Nombre d'actionnaires

246

Taux de rendement

<0,01% >

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Dividende SFBT	30 000	12 000
Dividende TPR	26 250	11 750
Dividende TUNISIE LEASING	21 845	14 963
Dividende BTE (ADP)	21 600	12 600
Dividende ARTES	18 060	9 872
Dividende ASSAD	14 060	6 660
Dividende STAR	10 800	5 670
Dividende BT	9 600	13 630
Dividende POULINA G H	8 320	12 100
Dividende BIAT	8 000	4 000
Dividende AMEN BANK	7 280	3 717
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	6 500	-
Dividende ATB	6 360	6 400
Dividende ADWYA	4 400	6 795
Dividende POULINA NG	665	-
Dividende S.N.M.V.T	-	12 180
Dividende BH	-	8 125
Dividende G.I.F	-	1 700
Dividende SFBT NG	-	1 070
Dividende TUNISIE LEASING NS 2009	-	680
Dividende LES CEMENTS DE BIZERT	-	660
	<u>193 740</u>	<u>144 572</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 93 434 DT, correspond aux intérêts sur les BTA.

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	118 605	83 703
Rémunération du dépositaire	6 553	5 895
	<u>125 158</u>	<u>89 598</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Redevance CMF	11 107	7 619
Honoraires du commissaire aux comptes	5 983	5 331
Autres frais	94	87
	<u>17 184</u>	<u>13 037</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Revenus des placements	0,279	0,248
Charges de gestion des placements	<0,117>	<0,113>
Revenus net des placements	0,162	0,135
Autres produits	-	-
Autres Charges	<0,016>	<0,016>
Résultat d'exploitation (1)	0,146	0,119
Régularisation du résultat d'exploitation	0,051	0,062
Sommes capitalisables de l'exercice	0,197	0,181
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,001	0,473
Frais de négociation	<0,018>	<0,018>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<0,130>	0,944
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<0,147>	1,399
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<0,001>	1,518

Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	<0,052>	0,655
	14,851	14,853

Valeur liquidative

Ratios de gestion des placements

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Charges de gestion des placements / actif net	0,79%	0,76%
Autres charges / actif net	0,11%	0,11%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net	1,32%	1,22%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion d'AIRLINES FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable d'AIRLINES FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(HT) sur l'actif placé en action
- 0,6%(HT) du reste de l'actif

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

FCP VALEURS QUIETUDE 2014
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - EXERCICE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2011

Messieurs les membres du conseil d'administration de la société « TUNISIE VALEURS » gestionnaire de « FCP VALEURS QUIETUDE 2014 »

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS QUIETUDE 2014 arrêtés au 31 décembre 2011, faisant apparaître un total actif de 18 638 900 DT, un actif net de 18 495 715 DT pour 3 188 actions en circulation et une valeur liquidative par part égale à 5 801,667 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS QUIETUDE 2014, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation

du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS QUIETUDE 2014 au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Mourad FRADI

Tunis le, 28 février 2012

FCP VALEURS QUIETUDE 2014

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2011 & 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
<u>ACTIF</u>			
<i><u>Portefeuille-titres</u></i>			
Actions		5 480 302	6 058 340
Obligations et valeurs assimilées		10 965 257	12 121 395
Titres OPCVM		537 882	703 830
	3.1	16 983 441	18 883 565
<i><u>Placements monétaires et disponibilités</u></i>			
Placements monétaires	3.2	1 551 750	
Disponibilités	3.3	103 709	158 720
		1 655 459	158 720
<i><u>Créances d'exploitations</u></i>			
<i><u>Autres actifs</u></i>			
TOTAL ACTIF		18 638 900	19 042 285
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	134 346	174 266
Autres créditeurs divers	3.5	8 839	8 782
TOTAL PASSIF		143 185	183 048
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	18 109 916	18 605 745
Sommes capitalisables		385 799	253 492
Sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Sommes capitalisables de l'exercice		385 799	253 492
ACTIF NET		18 495 715	18 859 237
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		18 638 900	19 042 285

FCP VALEURS QUIETUDE 2014

ETATS DE RESULTATS

COMAPRES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2011 & 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres		570 433	635 609
Dividendes	4.1	59 066	107 659
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	511 367	527 950
Autres revenus			
Revenus des placements monétaires	4.3	61 322	11 264
<i>Total des revenus des placements</i>		631 755	646 873
Charges de gestion des placements	4.4	<216 260>	<366 800>
Revenu net des placements		415 495	280 073
Autres produits			
Autres charges	4.5	<25 170>	<25 262>
Résultat d'exploitation		390 325	254 811
Régularisation du résultat d'exploitation		<4 526>	<1 319>
Sommes capitalisables de la période		385 799	253 492
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 526	1 319
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<689 519>	753 328
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		199 127	929 423
Frais de négociation		<5 636>	<10 723>
Résultat net de la période		<105 703>	1 926 839

FCP VALEURS QUIETUDE 2014

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2011
& 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<105 703>	1 926 839
Résultat d'exploitation		390 325	254 811
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<689 519>	753 328
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		199 127	929 423
Frais de négociation		<5 636>	<10 723>
<u>Distributions de dividendes</u>			
<u>Transactions sur le capital</u>		<257 819>	<257 813>
Souscriptions			
Capital			
Régularisation de l'exercice			
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Rachats		<257 819>	<257 813>
Capital		<275 981>	<252 212>
Régularisation de l'exercice		8 353	<14 968>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		<3 760>	<4 202>
droit de sortie		13 569	13 569
<u>Variation de l'actif net</u>		<363 522>	1 669 026
<u>Actif net</u>			
En début de période		18 859 237	17 190 211
En fin de période		18 495 715	18 859 237
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de période		3 236	3 285
En fin de période		3 188	3 236
<u>Valeur liquidative</u>		5 801.667	5 827.947
<u>Taux de rendement</u>		<0,45%>	11.37%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS QUIETUDE 2014 est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 30 décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS QUIETUDE 2014.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2011, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
ATTIJARI BANK	9 120	200 554	170 562	0,92%
BH	5 000	142 731	90 025	0,48%
BT	24 662	254 020	264 056	1,42%
CARTHAGE CEMENT	140 000	331 600	567 420	3,04%
MAGASIN GENERAL	2 400	205 901	325 106	1,74%
POULINA G H	95 040	631 038	776 762	4,17%
S.N.M.V.T	9 000	178 762	254 844	1,37%
SFBT	31 600	376 773	411 148	2,21%
SIMPAR	3 771	225 272	217 553	1,17%
SOTUVER	34 570	323 177	328 795	1,76%
STAR	9 250	1 413 537	1 364 190	7,32%
TPR	119 281	656 823	709 841	3,81%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 940 188	5 480 302	29,41%
<u>B- Titres OPCVM</u>				
TUNISIE SICAV	3 857	520 112	537 882	2,89%
Total		520 112	537 882	2,89%

C- Obligations et valeurs assimilés

1-Bons du trésor Assimilables

BTA 04 2014 7,5%	3 843	4 073 580	4 180 591	22,43%
Total Bons de trésors		4 073 580	4 180 591	22,43%

2-Bons du trésor Zéro Coupon

BTZC OCT 2016	8 820	6 122 282	6 784 666	36,40%
Total Bons de trésor Zéro Coupon		6 122 282	6 784 666	36,40%
Total Bons de trésors		10 195 862	10 965 257	58,83%
Total		15 656 162	16 983 441	91,13%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2011 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	2 569 733
Bons du trésor assimilables	4 073 580
Titres OPCVM	100 640
	<u>6 743 953</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2011 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	2 391 019		2 782 309	391 290
Bons du trésor assimilables	4 494 114	26 667	4 344 782	<175 999>
Titres OPCVM	280 890		289 536	8 646
BTZC	959 238	71 151	1 005 579	<24 810>
TOTAL	8 125 261	97 818	8 422 206	199 127

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Billets de trésorerie</u>				
<u>Billets de trésorerie postcomptés</u>				
TUNISIE LEASING au 30/04/2014	1 500 000	1 500 000	1 551 750	8,33%
Total billets de trésorerie	1 500 000	1 500 000	1 551 750	8,33%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique est constitué du solde du compte bancaire « Amen Bank Pasteur » qui s'élève à 103 709 DT au 31 décembre 2011.

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Commission de performance à payer	68 924	105 546
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	62 672	65 881
Rémunération du dépositaire à payer	<u>2 750</u>	<u>2 839</u>
	<u>134 346</u>	<u>174 266</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 859	6 743
Redevance CMF	1 573	1 614
Retenue à la source à payer	<u>407</u>	<u>425</u>
	<u>8 839</u>	<u>8 782</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>
Capital au 1^{er} janvier 2011	
En Nominal	18 605 745
Nombre de titre	3 236
Nombre d'actionnaires	225
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	
Nombre de titres	
Nombre d'actionnaires entrants	
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	275 981
Nombre de titres	48
Nombre d'actionnaires sortants	3

Autres mouvements

Frais de négociation	<5 636 >
Différences d'estimation (+/-)	<689 519 >
Plus ou moins-value réalisée	199 127
Droit de sortie	13 569
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	12 879
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	253 492
Régularisations des sommes capitalisables des exercices antérieurs	<3 760 >

Capital au 31 décembre 2011

18 109 916

Nombre de titres	3 188
Nombre d'actionnaires	222
Taux de rendement	<0,45% >

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Dividende POULINA GH	15 207	26 579
Dividende SFBT	13 080	11 100
Dividende TPR	9 929	6 325
Dividende STAR	9 288	6 030
Dividende SIMPAR	4 950	5 775
Dividende TUNISIE LEASING	3 859	17 510
Dividende BT	2 400	2 900
Dividende SIMPAR NG	353	-
Dividende SNMVT	-	9 570
Dividende SOPAT	-	5 400
Dividende BH	-	4 550
Dividende ELECTROSTAR	-	3 776
Dividende ATB	-	2 735
Dividende AMEN BANK	-	1 540
Dividende TUNISIE LEASING NS	-	1 479
Dividende ESSOUKNA	-	1 400
Dividende SFBT NG	-	990
	<u>59 066</u>	<u>107 659</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts sur BTZC	281 093	297 375
Intérêts sur BTA	230 274	230 575
	<u>511 367</u>	<u>527 950</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts sur Billets	51 750	-
Autres revenus	9 572	11 264
	<u>61 322</u>	<u>11 264</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	242 154	250 386
Commission de performance	<36 622 >	105 546
Rémunération du dépositaire	10 728	10 868
	<u>216 260</u>	<u>366 800</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Redevance CMF	18 182	18 421
Honoraires du commissaire aux comptes	6 859	6 753
Autres frais	129	88
	<u>25 170</u>	<u>25 262</u>

5 – Autres informations

5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Revenus des placements	198,167	199,899	131,670
Charges de gestion des placements	<67,836>	<113,350>	<40,986>
Revenus net des placements	130,331	86,549	90,684
Autres produits	-	-	-
Autres charges	<7,895>	<7,807>	<4,922>
Résultat d'exploitation (1)	122,436	78,742	85,762
Régularisation du résultat d'exploitation	<1,420>	<0,408>	-
Sommes capitalisables de l'exercice	121,016	78,334	85,762
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	<216,286>	232,796	132,595
Frais de négociation	<1,768>	<3,314>	<1,485>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	62,461	287,214	16,069
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<155,593>	516,696	147,179
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<33, 157>	595,030	232,941
Droit de sortie	4,256	4,193	-
Régularisation de (+/-) valeurs sur titres et frais de négociation	4,041	<4,217>	-
Valeur liquidative	5 801,667	5 827,947	5 232,941

5-2 Ratios de gestion des placements :

Charges de gestion des placements / actif net	1,17%	1,94%	0,78%
Autres charges / actif net	0,14%	0,13%	0,09%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net	2,09%	1,34%	1,64%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS QUIETUDE 2014 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS QUIETUDE 2014 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de succès s'élevant à 25% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 15%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS QUIETUDE 2014. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.